



ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

INFO PARENTS AOÛT 2025

RENTRÉE SCOLAIRE

Mot de la direction

Chers parents,

Alors que nous amorçons une nouvelle année scolaire, c'est avec enthousiasme que nous accueillons vos enfants dans notre école, prêts à les accompagner dans leurs apprentissages, leurs découvertes et leur développement personnel.

Nous croyons fermement que la réussite scolaire repose sur une collaboration étroite entre l'école, les élèves et vous, les parents. Votre engagement et votre soutien sont essentiels, et nous vous remercions de votre confiance renouvelée.

Que cette année soit remplie de projets stimulants, de réussites et de belles rencontres pour chacun et chacune !

Au plaisir de collaborer avec vous tout au long de l'année.

La direction

Cellulaires

LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERSONNELS NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LE CAMPUS DE L'ÉCOLE.

Pourquoi cette interdiction complète?
Cette mesure vise à offrir un environnement propice à l'apprentissage, à la concentration et au développement d'habiletés sociales.

Qu'est-ce qui est interdit exactement?

- Les téléphones cellulaires (et tous les appareils de télécommunication);
- Les écouteurs, même s'ils ne sont pas utilisés;
- Les montres intelligentes avec fonctions de communication;
- Les tablettes personnelles et autres appareils mobiles non fournis par l'école.

Où et quand s'applique cette règle?
Sur tout le terrain de l'école, y compris :

- Les bâtiments (classes, corridors, cafétéria, toilettes, bibliothèque, etc.);
- Les cours extérieures, terrains sportifs et zones adjacentes utilisées par l'école;
- De la première cloche le matin à la dernière cloche en fin de journée, l'appareil doit être rangé.

ÉCOLE SECONDAIRE DES Navigateurs
Ensemble, vers la réussite

CONFORMÉMENT AU DÉCRET 1498-2023
QUI REPOSE SUR L'ARTICLE 459.6 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Au besoin, les appareils électroniques pourront être rangés selon certaines conditions:

- ils devront **TOUJOURS** être fermés et demeurer dans le sac à dos dans le casier du premier étage;
- ils ne pourront **JAMAIS** et pour **AUCUNE** raison être utilisés dans l'école et sur le terrain.

Un appareil téléphonique sera disponible aux secrétariats pour les élèves qui auraient une urgence.

Le non-respect de ces conditions entraînera:

- confiscation de l'appareil;
- appel aux parents qui devront se déplacer à l'école pour récupérer l'appareil;
- sanction supplémentaire pour les récidivistes.

École secondaire
des Navigateurs
POUR NOUS

JOINDRE:

450-200-4670
esn@csstl.gouv.qc.ca

Directions et secrétariats

**SECONDAIRE 1
ARTS-SPO/ VISION**

Directrice

Mme Emmanuelle Mathieu

Secrétaire

Mme Mélanie Fortin-Dostie
esn-abs-1@csstl.gouv.qc.ca

**SECONDAIRES 2 ET 3
PROGRAMME FPT**

Directrice

Mme Stéphanie Théorêt

Secrétaire

Mme Anick Charbonneau
esn-abs-3@csstl.gouv.qc.ca

SECONDAIRES 4 ET 5

Directrice

Mme Geneviève Renaud

Secrétaire

Mme Jennifer Lavoie
esn-abs-5@csstl.gouv.qc.ca



ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

INFO PARENTS AOÛT 2025

Horaire

Les cours réguliers débuteront le mardi 2 septembre 2025.

Horaire de l'école	
8 h 30	Ouverture de l'école
9 h 15	Ouverture des étages
9 h 30 à 10 h 45	Période 1
10 h 45 à 11 h	Pause
11 h à 12 h 15	Période 2
12 h 15 à 13 h 30	Dîner / 12h30 Fermeture des étages
13 h 15	Ouverture des étages
13 h 30 à 14 h 45	Période 3
14 h 45 à 15 h	Pause
15 h à 16 h 15	Période 4
16 h 30	Fermeture de l'école



Absences et retards

Nous vous rappelons, qu'en tout temps, vous devez signaler l'absence de votre enfant via le [Portail Mozaïk-Parents](#). Il est aussi possible de le faire par téléphone ou par courriel en communiquant avec la secrétaire de niveau.

Veuillez noter que nous considérons la présence aux cours comme la première condition de réussite. Nous comptons sur vous afin que les rendez-vous avec les spécialistes de la santé soient fixés après les heures de cours ou durant les congés, en vous référant au calendrier scolaire.

Avant son retour à l'école, assurez-vous d'avoir motivé l'absence de votre enfant. De plus, si votre enfant arrive au courant de la journée, il devra se présenter à son secrétariat de niveau.

**École secondaire
des Navigateurs
POUR NOUS**

JOINDRE:

450-200-4670
esn@csstl.gouv.qc.ca

Directions et secrétariats

**SECONDAIRE 1
ARTS-SPO/ VISION**

Directrice

Mme Emmanuelle Mathieu

Secrétaire

Mme Mélanie Fortin-Dostie
esn-abs-1@csstl.gouv.qc.ca

**SECONDAIRES 2 ET 3
PROGRAMME FPT**

Directrice

Mme Stéphanie Théorêt

Secrétaire

Mme Anick Charbonneau
esn-abs-3@csstl.gouv.qc.ca

SECONDAIRES 4 ET 5

Directrice

Mme Geneviève Renaud

Secrétaire

Mme Jennifer Lavoie
esn-abs-5@csstl.gouv.qc.ca



ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

INFO PARENTS AOÛT 2025

Casiers

Votre enfant disposera de deux casiers. Le premier, situé au rez-de-chaussée, sera destiné à ses vêtements, chaussures et sacs et son cellulaire au besoin. Il sera partagé avec un autre élève.

Le second casier, situé au troisième ou au quatrième étage, devra être utilisé pour les effets personnels, les cartables, les cahiers d'exercices et les coffres à crayons. Le cellulaire y sera interdit.

Vous devrez donc acheter trois cadenas : un pour le casier du rez-de-chaussée, un pour le casier à l'étage et un autre pour l'éducation physique. En cas de bris ou de perte, des cadenas sont disponibles, auprès de la secrétaire à l'accueil de l'école, au coût de 10 \$ l'unité.



École secondaire
des Navigateurs
POUR NOUS

JOINDRE:

450-200-4670
esn@csstl.gouv.qc.ca

Directions et secrétariats

**SECONDAIRE 1
ARTS-SPO/ VISION**

Directrice

Mme Emmanuelle Mathieu

Secrétaire

Mme Mélanie Fortin-Dostie
esn-abs-1@csstl.gouv.qc.ca

**SECONDAIRES 2 ET 3
PROGRAMME FPT**

Directrice

Mme Stéphanie Théorêt

Secrétaire

Mme Anick Charbonneau
esn-abs-3@csstl.gouv.qc.ca

SECONDAIRES 4 ET 5

Directrice

Mme Geneviève Renaud

Secrétaire

Mme Jennifer Lavoie
esn-abs-5@csstl.gouv.qc.ca

Transport scolaire

Voici des informations importantes concernant l'arrêt d'autobus :

Pendant les premières semaines suivant la rentrée scolaire, des ajustements pourraient être nécessaires concernant l'heure à laquelle se présente l'autobus à l'arrêt de votre enfant, puisque certains parcours se font plus rapidement que prévu alors que d'autres se font plus lentement. Le CSSTL procèdera aux ajustement le plus rapidement possible.

L'élève doit être à son arrêt 10 minutes avant l'heure prévue du passage du véhicule.

La durée d'un parcours est tributaire de la circulation, des conditions routières, etc ...



Fournitures scolaires

Les listes d'effets scolaires se retrouvent sur notre site web. Vous pourrez les consulter en cliquant sur ce lien :

[Fournitures scolaires \(gouv.qc.ca\).](http://Fournitures%20scolaires%20(gouv.qc.ca).)





ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

INFO PARENTS AOÛT 2025

PARASCOLAIRE

Début septembre, des renseignements vous seront transmis concernant les activités parascolaires. Les activités se dérouleront durant l'heure du dîner et après l'école. Des coûts seront liés à certaines activités.



Présence de chiens d'assistance à l'école cette année

Des chiens d'assistance seront présents à l'école cette année. Ces chiens sont bien entraînés, calmes et encadrés en tout temps. Toutes les précautions sont prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.



Assemblée Générale

Le 17 septembre à 19h aura lieu l'assemblée générale de parents qui se fera à l'auditorium de notre école. Vous recevrez une invitation à ce sujet durant les jours précédents l'assemblée. Durant cette assemblée, vous aurez la chance d'élire vos représentants au conseil d'établissement de l'école pour l'année 2025-2026. Les membres parents du CE devront élire parmi tous les membres des CE du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, leurs représentants au conseil d'administration.

Bonne rentrée scolaire à tous !



École secondaire
des Navigateurs
POUR NOUS

JOINDRE:

450-200-4670
esn@csstl.gouv.qc.ca

Directions et secrétariats

**SECONDAIRE 1
ARTS-SPO/ VISION**

Directrice

Mme Emmanuelle Mathieu

Secrétaire

Mme Mélanie Fortin-Dostie
esn-abs-1@csstl.gouv.qc.ca

**SECONDAIRES 2 ET 3
PROGRAMME FPT**

Directrice

Mme Stéphanie Théorêt

Secrétaire

Mme Anick Charbonneau
esn-abs-3@csstl.gouv.qc.ca

SECONDAIRES 4 ET 5

Directrice

Mme Geneviève Renaud

Secrétaire

Mme Jennifer Lavoie
esn-abs-5@csstl.gouv.qc.ca



ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

INFO PARENTS AOÛT 2025



Veuillez prendre note que la date pour les photos scolaires vous sera communiquée ultérieurement. Il n'y aura donc pas de prises de photos lors des journées de rentrée.

CODE VESTIMENTAIRE / RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

Puisqu'il n'y a pas d'uniforme scolaire, nous vous demandons de porter une attention particulière au code vestimentaire acceptable dans un établissement scolaire.

Voici les lignes directrices qui encadrent l'habillement à l'école secondaire des Navigateurs :

- Mon tronc, de la taille aux épaules, doit être entièrement couvert.
- Mes vêtements et mes accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne ou être discriminatoires (sexisme, racisme, etc.). Ils ne doivent pas contenir de mots ou de dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, ou présenter des signes de violence.

Vous pouvez consulter le code de vie complet de l'école secondaire ainsi que la liste du matériel scolaire à se procurer avant le début des cours sur le site internet de l'école ou en cliquant sur le lien: [Règlements \(gouv.qc.ca\)](https://reglements.gouv.qc.ca).

MOZAIK PORTAIL PARENTS

Ce site se veut un portail recelant diverses informations scolaires au sujet de votre enfant. Par exemple, vous y retrouverez le bulletin, l'horaire, les communications et courriels des enseignants, l'information concernant le transport de votre enfant, etc. Vous pouvez également motiver les absences ou retards de vos enfants à partir de ce portail. <https://portailparents.ca/accueil/fr/>



Cafeteria



Un service de cafétéria est disponible à l'école secondaire des Navigateurs. Ce service est offert par le traiteur Groupe Compass.

Vous pouvez consulter le [menu](#) et les [instructions](#) pour commander des cartes repas. Vous trouverez ces liens également sur le site de notre [école](#).

**École secondaire
des Navigateurs
POUR NOUS**

JOINDRE:

450-200-4670
esn@csstl.gouv.qc.ca

Directions et secrétariats

**SECONDAIRE 1
ARTS-SPO/ VISION**

Directrice

Mme Emmanuelle Mathieu

Secrétaire

Mme Mélanie Fortin-Dostie
esn-abs-1@csstl.gouv.qc.ca

**SECONDAIRES 2 ET 3
PROGRAMME FPT**

Directrice

Mme Stéphanie Théorêt

Secrétaire

Mme Anick Charbonneau
esn-abs-3@csstl.gouv.qc.ca

SECONDAIRES 4 ET 5

Directrice

Mme Geneviève Renaud

Secrétaire

Mme Jennifer Lavoie
esn-abs-5@csstl.gouv.qc.ca

Informations sur le transport scolaire - Secondaire

Mise à jour 2025-2026

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec



CHERCHER UNE ÉCOLE et VISUALISER LES DONNÉES DU TRANSPORT

[Trouver mon école](#) – Bassin des écoles

Vous pouvez visualiser les données du transport à compter du 1er août de l'une ou l'autre de ces façons :

1. Sur la plateforme scolaire ([Mozaïk-Portail Parent](#))
2. [Je cherche mon autobus](#)

À NOTER QUE :

- L'heure inscrite est une heure approximative.
- Les enfants doivent être à l'arrêt 10 minutes à l'avance.
- Votre enfant doit connaître son numéro d'autobus ainsi que son adresse et votre numéro de téléphone.

TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

Transport d'équipement : Les bâtons de hockey, de baseball, les planches à roulettes (skates), les trottinettes, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits. Toutefois, les patins peuvent être transportés s'ils ont été placés dans un sac très résistant. Évidemment, les animaux ne sont pas admis dans l'autobus. Informations complètes au chapitre 10 de la POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

LAISSEZ-PASSER TEMPORAIRE

Attention changement : Un laissez-passer temporaire peut être émis que pour une raison exceptionnelle ou scolaire. Ce dernier doit être approuvé par le Service du transport scolaire et émis par l'école. Cette permission ne doit pas entraîner de modification de parcours, d'arrêt ou de coût supplémentaire.

Veuillez demander par courriel pour toute émission de laissez-passez temporaire à transportscolaire@csstl.gouv.qc.ca. Ceci est essentiel pour s'assurer du suivi des élèves présents dans les autobus.



CHANGEMENT D'ADRESSE

20 août : Date limite pour faire un changement d'adresse en communiquant avec l'école de votre enfant

(2 preuves de résidence requises).

Un changement d'adresse soumis après le 20 août sera effectif le 15 septembre 2025.

À NOTER QUE :

- Par la suite, prévoir un délai minimum de 5 jours ouvrables avant d'avoir accès au transport.
 - Tout changement débutera toujours un lundi.
- Entre-temps, le transport de votre enfant sera votre responsabilité.

GARDE PARTAGÉE

Si les 2 adresses sont sur le bassin de l'école, l'enfant peut bénéficier du transport aux 2 adresses.

- Une garde partagée doit être de 5 jours, du lundi au vendredi en alternance pour avoir le service.
- Si vous avez une garde non conforme à la [politique](#), veuillez compléter une [demande sur le Système de demandes en ligne](#).
- Si l'une des deux adresses est hors bassin, une [demande en place disponible](#) peut être faite sur le Système de demande en ligne.

DEMANDE EN PLACE DISPONIBLE

Une place disponible peut être octroyée à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles.

À NOTER QUE :

- Les [demandes complétées sur le Système de demandes en ligne](#) seront analysées à compter du 15 septembre et ce, jusqu'au 15 novembre.
- Entre-temps, le transport de votre enfant devient votre responsabilité.
- La facturation est déposée dans la plateforme scolaire.

ACCÈS AU TRANSPORT

Le transport scolaire est un privilège qui peut être retiré à votre enfant advenant un comportement inadéquat ou qui ne respecte pas les règles de sécurité établies.

Pour les **INFORMATIONS COMPLÈTES**, pour voir la **POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE** ou pour utiliser le **SYSTÈME DE DEMANDES EN LIGNE**